Cornèr Banque SA Cornèrcard Via Canova 16 6901 Lugano Cornèr Banque SA Cornèrcard Via Canova 16 6901 Lugano

Veuillez plier ici et glisser le document dans une enveloppe à fenêtre.



Point, set et match: être gagnant en payant.

La carte de crédit et carte prépayée Swiss Volley.









🔀 Oui, je commande la carte suivante

(choisir SVP):

☐ Carte de crédit

□ Visa 03/186/AF4 K: V3004 T93
□ MasterCard 22/186/AF6 K: V3004 T93

☐ Carte prépayée

□ Visa 06/187/AF5 P: V3025 T93
□ MasterCard 26/187/AF7 P: V3025 T93



Swiss Volley Visa 1384500701217



Swiss Volley MasterCard 1384500786636

1. Données personnelles			
Voici comment mon nom doit ap (20 caractères au max, espaces comprises; sa	paraître sur la carte (prénom/nom):		
☐ Monsieur ☐ Madame	Langue de correspondance ☐ F ☐	A □1	
Nom		Prénom	
Rue/n°		NPA/lieu	
Y résidant depuis	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité
Téléphone privé		Téléphone portable	
E-mail		État civil	
Nombre d'enfants mineurs	Pour les étrangers: type de livret pour étranger (veuillez joindre une copie)	rs C B G L depuis	En Suisse depuis
2 Données personnelles du rei	présentant légal (obligatoires pour les mineurs)		
☐ Monsieur ☐ Madame	Dieseritarit regar (obligatoires pour les milleurs)		
		D /	
Nom		Prénom	
Rue/n°		NPA/lieu	
Y résidant depuis	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité
Téléphone privé		Téléphone portable	
E-mail		État civil	
Pour les étrangers: type de livret po	our étrangers C B G L depuis	Profession	
, , ,	nt la copie d'une pièce de légitimation officielle d	u représentant légal.	
3 Activité professionnelle/situs	ation financière (compléter uniquement pour les carte	us do arádit	
☐ Employé/-e ☐ Indépendant/-		s de credity	
Employeur		depuis	
Profession/fonction		Téléphone	
Adresse			
Revenu annuel brut en CHF (donnée obligatoire de par la loi selon art. 30 L	Appartement/maison est loué(e) n.C.C.)		pour paiements directement par votre banque



4 Données nouvels soute neutonoine (abtenibles unicus consent no	un les soutes de subdità							
4. Données pour la carte partenaire (obtenibles uniquement pou	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,							
Oui, je commande par la présente, avec responsabilité solidaire, po Carte partenaire pour les personnes ne disposant pas d'un revenu propre (sans limite de dépenses propre; la limite globale s:applique à la carte principale) avec une cotisation annuelle de CHF 25	Dur la personne suivante une: Carte partenaire pour les personnes bénéficiant d'un revenu propre (bénéficiant d'un limite de dépenses propre et d'un décompte mensuel séparé) avec une cotisation annuelle de CHF 50							
☐ Époux/-se ☐ Partenaire ☐ Fille/fils (âge minimum: 16 ans) J'ai déjà une carte principale comportant le numéro ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐								
Voici comment le nom doit apparaître sur la carte (prénom/nom): (20 caractères au max, espaces comprises, sans trémas, ni accents)								
☐ Monsieur ☐ Madame Nom/prénom								
Date de naissance Lieu de naissance	Profession							
Mobiltelefon	E-mail							
Nationalité	(Donnée obligatoire)							
Pour les étrangers: type de livret pour étrangers ☐ C ☐ B ☐ G ☐ (veuillez joindre une copie)	IL .							
depuis En Suisse depuis								
Revenu annuel brut en CHF (donnée obligatoire de par la loi selon art. 30 LCC) **Le demandeur reconnaît à l'émetteur de carte le droit de délivrer, pour des raisons de solva au lieu des cartes partenaires pour les personnes bénéficiant d'un revenu propre demandére	LSV+/Debit Direct pour paiements directement par votre banque abilité, des cartes partenaires pour les personnes ne disposant pas d'un revenu propre (d'après art. 1 CGA) ées.							
5. Extras								
5. EXTras	Carte Carte Indications et déclarations pour les assurances facultatives: principale partenaire prépayée							
Onlineaccess (adresse e-mail obligatoire) gratuit (M48) Mobileaccess (numéro de portable obligatoire) CHF 0.20–0.80/SMS (A19) *Assurance du solde: 0,49% du solde ouvert du décompte mensuel (O96) Assurance voyage: couverture individuelle Prime annuelle: CHF 35 (O97) Assurance voyage: couverture familiale Prime annuelle: CHF 49 (O97) Assurance accidents d'avion (Couverture individuelle) Prime annuelle: CHF 45 (O99) *Seulement pour carte partenaire pour les personnes bénéficiant d'un revenu propre (bénéficiant d'un limite de dépenses propre et d'un décompte mensuel séparé) les prestations d'assurance ne sont fournies que conformément aux Conditions Générales d'Assurance (CGA), à l'assurance voyage, à l'assurance du solde et à l'assurance accidents d'avion. Ces conditions peuvent à tout moment être consultées à l'adresse cornercard.cht/f/og et me sont envoyées avec la lettre de confirmation d'assurance. Veuillez tenir compte des déclarations pour les assurances qui se trouvent au verso.								
6. Numéro de membre FSG (option)								
7. Identification de l'ayant droit économique (formulaire A selor	n CDB 16; données obligatoires)							
Je/nous soussignés, en tant que demandeur de la carte principale et de la carte partenaire (si existante), déclare/déclarons que l'argent qui sert à payer les décomptes mensuels de la carte principale et (si existante) de la carte partenaire (pour les personnes avec ou sans revenu propre, respectivement disposant ou ne disposant pas d'une limite de dépenses personnelle), et/ou qui est versé à l'émetteur au-delà de ce montant ainsi que l'argent qui sert à l'utilisation de la carte prépayée (veuillez cocher la case correspondante): appartient exclusivement au demandeur de la carte principale/carte prépayée et au titulaire de la carte partenaire appartient exclusivement au titulaire de la carte partenaire appartient à la/aux personne/-s suivante/-s (veuillez indiquer les données suivantes: nom, prénom ou raison sociale, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, adresse du domicile/siège, nation): En tant que demandeur de la carte principale, je m'engage à communiquer spontanément les modifications à l'émetteur de cartes. Le fait de remplir intention-								
nellement ce formulaire de manière erronée est punissable (art. 251 du	. Coue penal suisse, laux uans les litre).							
8. Uniquement pour U.S. persons								
Points de repère: détenteur de la Green Card, citoyen US, résident/lieu Je soussigné, en tant que demandeur	de naissance/autre adresse aux États-Unis ☐ de la carte partenaire spositions légales de l'IRS (Internal Revenue Service, U.S. Department of the Treasury).							



9. Déclaration

Le/les demandeur/-s d'une carte principale et/ou d'une carte partenaire ou d'une carte prépayée déclare/déclarent ci-dessous:

Je confirme l'exactitude des indications fournies dans la présente demande. Je déclare avoir reçu et compris l'extrait des Conditions Générales (CG) ci-après pour les cartes prépayées, Classic et Gold Visa et MasterCard® de la Comèr Banque SA (ci-après «banque»), émises par Cornèrcard, et reconnaître les obligations qui en découlent. J'autorise la banque à rejeter cette demande sans en justifier les raisons. En cas d'acceptation de la présente demande de carte, je recevrai les cartes demandées, une copie de la présente demande de carte accompagnée de l'accord d'option de crédit, les CG dans leur version intégrale ainsi que mon code NIP personnel. Je recevrai également les Conditions d'Assurance (CGA) des assurances qui sont automatiquement et gratuitement incluses dans les produits Cornèrcard, respectivement qui sont comprises en plus sur demande et moyennant paiement. Les primes y relatives seront automatiquement débitées de ma carte. Les CG et les CGA peuvent être consultées à tout moment sur cornercard.ch/f/cg ou commandées au +41 91 800 41 41.

L'utilisation et/ou la signature de la carte constitue/constituent la confirmation que j'ai reçu, que j'ai compris et que j'accepte sans réserve la version intégrale des CG ainsi que les Conditions d'Assurance concernées. Prix, intérêts et frais: les prix, intérêts et frais qui peuvent m'être débités pour l'utilisation et l'administration de la carte sont portés à ma connaissance sous forme d'un récapitulatif des prix, des intérêts et des frais qui m'est fourni avec la présente demande de carte et/ou d'une autre manière adéquate. Ils peuvent aussi être consultés à tout moment sur cornercard.ch/f/prix ou commandés au +41 91 800 41 41. Par ailleurs, des frais de tiers et les dépenses que j'occasionne peuvent m'être facturés. Je déclare accepter sans réserve ces prix, ces intérêts et ces frais. Si je demande un produit supplémentaire de Cornèrcard ou que je souhaite passer à un autre produit, la cotisation annuelle ou la finance d'adhésion relative à ce produit spécifique s'appliquera. Ces tarifs peuvent eux aussi être consultés ou commandés via les coordonnées mentionnées ci-dessus. Taux de change: les dépenses effectuées en monnaie étrangère sont soumises au taux de change retail de la banque le jour de la comptabilisation. Leur montant est augmenté de frais administratifs monnaies étrangères. Autorisation: j'autorise la banque à enregistrer, à traiter, à utiliser et à évaluer les données de mon contrat et de mes transactions pour traiter celles-ci à des fins de marketing et d'étude de marché et pour créer des profils de clients. Ces opérations me permettront de recevoir des conseils personnalisés et faciliteront l'envoi d'offres sur mesure de la banque et d'informations relatives aux prostations proposés par la banque et d'informations relatives aux prostations proposés par la banque. Le trouverai des précisions à ce sujet dans la version intégrale des CG. En tant que titulaire de la carte principale, j'autorise le titulaire de la carte partenaire bénéficiant d'un revenu propre (bénéficiant d'un limite de dépen

Version 11.2015

10. Signature						
En signant ce document, je déclare a	voir pris connaissance des informations citées et les avoir comprises					
Lieu/date	Demandeur de la carte de crédit ou prépayée 🗶					
Lieu/date	Demandeur de la carte partenaire					
Lieu/date	Représentant légal (nécessaire pour les demandeurs de la carte âgés de moins de 18 ans)					

(nécessaire pour les demandeurs de la carte âgés de moins de 18 ans)	
11. Avez-vous pensé à tout?	
 □ Revenu annuel indiqué? □ Prestations complémentaires à votre carte FSG souhaitées? Veuillez cocher ce qui convient. □ Formulaire A (paragraphe 7) intégralement complété? □ Demande de carte datée et signée? □ Copie d'une pièce de légitimation officielle (permis de conduire, passeport, carte d'identité, livret pour étrangers) annexée? □ Mineurs: avez-vous joint une copie d'une pièce d'identité officielle du représentant légal? 	
Important: Signez la demande de cartes et les conditions générales et envoyez avec toutes les annexes à: Cornèr Banque SA, Cornèrcard, Via Canova 16, 6901 Lugano	

03.2016



Extrait des Conditions Générales pour les cartes Classic et Gold Visa et MasterCard® de la Cornèr Banque SA

Généralités: en cas d'acceptation de la demande de carte, la Cornèr Banque SA (ci-après «banque») établit au nom du demandeur (ci-après «titulaire» ou «titulaire de la carte principale») une ou plusieurs cartes de crédit (ci-après «carte principale» ou «carte»). Le titulaire de cette carte principale peut demander pour son/sa partenaire ou un membre de sa famille, sous sa responsabilité, une ou plusieurs cartes partenaire (ci-après «carte partenaire» ou «carte»). Au cas où le partenaire ou le membre de la famille est lui aussi solvable au moment de l'émission de la carte, on pourra, sur demande, émettre en sa faveur une carte partenaire avec une limite de dépenses propre et un décompte mensuel séparé. Dans une telle hypothèse, le partenaire ou le membre de la famille en question sera dénommé «titulaire de la carte partenaire». Dans le cas contraire, on émettra en faveur du partenaire ou du membre de la famille une carte partenaire, dont les achats et toutes les transactions seront débités directement au titulaire de la carte principale. Dans ce cas, le partenaire ou le membre de la famille sera dénommé «procurateur».

Ütilisation de la carte/décompte mensuel/responsabilité: le titulaire, le titulaire de la carte partenaire et le procurateur reconnaissent l'exactitude du montant des transactions effectuées avec la carte principale et/ou carte partenaire (avec ou sans code NIP personnel) ou avec les indications de la carte (même sans signature et sans utilisation du code NIP) et autorisent expressément et irrévocablement la banque à verser les montants résultant de ces transactions au partenaire commercial affilié ou à la banque habilitée. La banque rejette toute responsabilité pour les opérations commerciales conclues en utilisant la carte. Le titulaire de la carte principale et le titulaire de la carte partenaire répondent solidairement envers la banque − c'est-à-dire chacun individuellement et pour le tout − du paiement de la cotisation annuelle et de toutes les obligations découlant de l'utilisation de la carte partenaire du procurateur et des présentes les obligations découlant de l'utilisation de la carte partenaire du procurateur et des présentes Conditions Générales.

Intermédiation en assurance et protection des données: le titulaire et le titulaire de la carte partenaire ainsi que le procurateur prennent note qu'en cas d'intermédiation de contrats d'assurance, seul l'assureur est tenu responsable des erreurs, des négligences ou des renseignements erronés fournis. Leurs données sont traitées en toute confidentialité. Pour leur conservation et leur traitement, la banque tient compte des dispositions de la législation en matière de protection des données. Dans la mesure où cela est autorisé par la législation suisse et où une protection des données en bonne et due forme est garantie, la banque peut charger un tiers, en Suisse, de traiter la demande de carte et d'assuirer le déroulement de l'émission de carte et des transactions. Les données personnelles, mises à disposition dans le cadre des assurances, peuvent être transmises aux assureurs et sont traitées par la banque et les assureurs exclusivement aux fins de conclusion et d'administration du contrat d'assurance ainsi qu'en cas de sinistre. Les données personnelles peuvent être transmises à un tiers mandaté et/ou à une autre société du groupe Cornèr Banque SA dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance. Un transfert de données à pays tiers est également possible, dans la mesure où le pays tiers (du point de vue de la législation en matière de protection des données applicable) dispose d'une législation conforme en matière de protection des données. Les données personnelles sont conservées sous forme électronique et/ou papier. Le titulaire, le titulaire de la carte partenaire et le procurateur prennent également note qu'ils disposent de droits à l'information, conformément à la législation en matière de protection des données, et qu'ils peuvent, dans certaines circonstances, exiger la correction, le blocage ou la suppression de certaines données enregistrées par la banque.

Droit applicable et tribunal compétent: tous les rapports juridiques du titulaire, du titulaire de la carte partenaire et du procurateur avec la banque sont soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution, le for de la poursuite pour le titulaire, le titulaire de la carte partenaire et le procurateur domiciliés à l'étranger ainsi que le for juridique exclusif pour toutes les procédures sont à Lugano, sous réserve de dispositions impératives du droit suisse. La banque se réserve toutefois le droit de poursuivre en justice le titulaire ou le titulaire de la carte partenaire ou le procurateur auprès du tribunal de son lieu de domicile ou de tout autre tribunal compétent.

Extrait - Édition 01.2016

Accord d'option de crédit

entre la Cornèr Banque SA, Via Canova 16, 6901 Lugano (ci-après «la banque») et le titulaire de la carte

1. Option de crédit/intérêts

L'option de crédit donne au titulaire d'une carte principale ou partenaire (ci-après «titulaire») la possibilité de payer par mensualités le montant justifié sur le décompte mensuel correspondant pour des transactions effectuées au terme du délai d'annulation (voir point 3 ci-dessous). La banque doit recevoir 5 % du solde total reporté sur le décompte, mais au moins CHF 100, avant la date indiquée sur le décompte mensuel. Les arriérés éventuels s'ajoutent au montant dû et doivent être payés immédiatement. Si, à la date en question, la banque n'est pas en possession de ce montant ou que ce montant est inférieur au minimum prévu, le titulaire est considéré, sans autre forme de préavis, comme étant en demeure de payer le solde total, avec toutes les conséquences juridiques correspondantes. Avec la demeure du titulaire vient immédiatement à échéance également le solde d'éventuels autres décomptes mensuels libellés au nom du même titulaire. D'éventuels dépassements de la limite de dépenses doivent être immédiatement payés. Les intérêts annuels calculés sur les arriérés sont de 15 % au maximum (art. 14 de la loi sur le crédit à la consommation); le taux d'intérêt maximal appliqué est fixé par le Département fédéral de justice et de police (DFJP). Tout paiement partiel est tout d'abord imputé au paiement des intérêts dus

2. Examen de la capacité de contracter un crédit/limite de dépenses/limite globale

La limite de dépenses est fixée sur la base de l'examen de la capacité du titulaire à contracter un crédit, et est communiquée à ce dernier en même temps qu'une copie de ce document et la carte de crédit lui sont envoyées. Cette limite de dépenses représente au plus 15 % (pour les cartes Classic) ou 20 % (pour les cartes Gold) du revenu annuel mentionné dans la demande de carte, ou une fraction de ces pourcentages. En règle générale, le montant maximum est limité à CHF 10'000 (pour les cartes Gold). L'examen de la capacité de contracter un crédit se fait sur la base des informations indiquées

L'examen de la capacité de contracter un crédit se fait sur la base des informations indiquées par le titulaire dans la demande de carte. D'autres informations (relatives à l'adresse en vigueur, à la solvabilité aux curatelles éventuelles) peuvent être recueillies auprès de l'employeur, des banques et des autorités publiques (offices des poursuites, contrôles des habitants, autorité de protection des adultes) et, en particulier, auprès du Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO) et de la Centrale d'information de crédit (ZEK).

La limite de dépenses fixée pour le titulaire d'une carte principale s'étend comme limite globale également à toutes ses cartes principales et aux cartes partenaire du/des procurateur/-s dans ce sens que les utilisations faites de ces cartes dans leur totalité ne peuvent dépasser cette limite. De la même manière, la limite de dépenses fixée pour le titulaire de la carte partenaire s'applique également à toutes ses cartes partenaire. La banque se réserve le droit de modifier à tout moment la limite de dépenses au moyen d'une communication écrite au titulaire. L'utilisation de la carte au-delà de cette limite est illicite; reste réservée l'obligation du titulaire de rembourser immédiatement les dépassements de la limite de dépenses dans leur intégralité. Le titulaire se doit d'informer immédiatement la banque en cas de dégradation de sa situation économique.

3. Annulation et résiliation

Le titulaire a le droit d'annuler par écrit ce contrat de crédit dans les 14 jours qui suivent la réception des cartes demandées. La banque a le droit de résilier à tout moment par écrit l'option de crédit demandée dans un délai de 30 jours. Du reste, le présent contrat de crédit prend fin au terme du contrat de carte de crédit.

4. Divers

Toutes les modifications au présent contrat de crédit doivent être mises par écrit. D'ailleurs, les Conditions Générales qui s'appliquent respectivement aux cartes Classic et Gold Visa et MasterCard® de la Cornèr Banque SA sont envoyées au titulaire en même temps qu'une copie de la demande de carte et la carte (disponibles à l'adresse cornercard.ch ou possibilité de les commander au +41 91 800 41 41).

Édition 01.2016

Extrait des Conditions Générales pour les cartes prépayées, Visa et MasterCard®, de la Cornèr Banque SA

Utilisation de la carte/limite de dépenses/recharge de la carte: avec sa carte et son code personnel et secret (ci-après «NIP»), le titulaire est autorisé à acquérir des marchandises et à bénéficier de services auprès des partenaires commerciaux affiliés, ainsi qu'à obtenir des espèces dans le monde entier auprès des distributeurs automatiques de billets et des banques autorisées. Le titulaire doit scrupuleusement conserver la carte et la protéger contre l'accès de tiers. Il est tenu de remplacer dans les plus brefs délais, auprès de l'un des nombreux distributeurs automatiques suisses de billets, le NIP octroyé par la Cornèr Banque SA (ciaprès «banque») par un nouveau NIP de son choix. Il s'engage à n'inscrire le NIP nulle part et à ne pas le dévoiler, même à des personnes qui prétendent être des collaborateurs de la banque (y compris Cornèrcard). Le titulaire est responsable de toutes les conséquences, quelles qu'elles soient, résultant de la non-observation du devoir de protection du NIP ou de la carte. La carte est libérée pour l'utilisation avec une limite de dépenses qui correspond à la somme versée par le titulaire, déduction faite de la cotisation annuelle. Par la signature du document prévu à cet effet au moment de l'utilisation de la carte ainsi que l'emploi du NIP, le titulaire reconnaît l'exactitude du montant. Le titulaire reconnaît en outre le montant des transactions effectuées avec les données de la carte, sans signature et sans utilisation du NIP (par exemple sur internet). Le titulaire autorise la banque, de manière irrévocable, à payer ce montant au partenaire commercial affilié ou à la banque autorisée. La carte a uniquement fonction de moyen de paiement sans argent liquide. La banque n'assume aucune responsabilité quant aux opérations conclues avec la carte. Le titulaire reconnaît en particulier que la banque n'est pas non plus responsable si la carte n'est pas honorée pour une raison ou une autre – intégralement ou partiellement – par les partenaires commerciaux affiliés ou les banques autorisées. Le titulaire reconnaît en outre que la banque n'est pas responsable de leurs prestations et renonce à toute objection envers elle concernant les documents eux-mêmes et/ou les opérations y relatives, même si la livraison ou la prestation de services n'est pas fournie ou l'est avec du retard. En cas de litige ou de réclamation de toute nature au sujet de marchandises ou de services, ainsi que pour exercer un droit quelconque en rapport avec ces affaires, le titulaire doit s'adresser exclusivement aux partenaires commerciaux ou aux banques autorisées.

Traitement des transactions/vérification du solde: toutes les acquisitions et autres transactions effectuées au moyen de la carte ou des données y relatives, de même que les versements, sont traités sur la base de la valeur à leur date de comptabilisation. Pour les dépenses ou recharges effectuées dans une autre devise que celle de la carte, le titulaire accepte le taux de change appliqué par la banque. Le titulaire peut à tout moment consulter le solde de sa carte en accédant gratuitement à Onlineaccess, mis à disposition sur le site web de la banque. En alternative, le titulaire peut demander son solde à la Help Line 24h de la banque (moyennant autorisation) en utilisant le numéro de téléphone prévu à cet effet (les frais de conversation étant à la charge du titulaire – actuellement CHF 1.40 la minute à partir du réseau fixe). Les contestations éventuelles doivent être immédiatement communiquées par écrit à la banque et dans tous les cas dans les 30 jours suivant la date de comptabilisation. Les annonces faites après ce délai ne sont pas prises en considération.

Remboursement du solde/perte de la carte/blocage de la carte: le titulaire qui n'a plus l'intention d'utiliser la carte peut, à titre exceptionnel, demander le remboursement du solde, moyennant une déduction pour les frais administratifs de la banque. En cas de perte ou de vol de la carte, le titulaire doit immédiatement avertir la banque par téléphone et confirmer par la suite cette communication par écrit. En cas de vol, il doit également porter plainte auprès de la police. Jusqu'au moment où la banque reçoit cette communication du titulaire, ce dernier est responsable de toutes les utilisations abusives de la carte. Il est déchargé de cette responsabilité s'il a totalement respecté les obligations de diligence qui lui incombent. La banque facture des frais au titulaire pour le remplacement de la carte, qui n'intervient généralement pas avant sept jours à compter de la communication. La banque se réserve à tout moment le droit de bloquer et/ou de retirer la carte sans préavis, sur la base de son jugement inattaquable, sans être tenue d'en indiquer les motifs. La banque décline toute responsabilité pour les conséquences que pourrait subir le titulaire à la suite d'un blocage et/ou d'un retrait de la carte.

Extrait – Édition 01.2016





Déclarations pour les assurances

Assurance du solde

Par ma signature sur cette adhésion, je conclus l'assurance du solde pour les dettes résiduelles cor-respondantes dues sur ma carte principale ou, dans la mesure où cela est applicable, sur ma carte partenaire. Les transactions d'éventuelles cartes partenaire qui sont émises à la demande du titulaire de la carte principale sans limite de dépenses propre (anciennement «cartes additionnelles») ne sont couvertes que dans le cadre de la couverture d'assurance pour la carte principale. Les prestations d'assurance ne sont fournies que conformément aux conditions générales d'assurance (CGA) qui s'appliquent à l'assurance du solde. Ces conditions peuvent à tout moment être consultées à l'adresse cornercard.ch/f/cg et me sont envoyées avec la lettre de confirmation d'assurance. Le preneur d'assurance est la Cornèr Banque SA, les assureurs sont les sociétés Liechtenstein Life Assurance rance AG, Industriering 37, 9491 Ruggell, Principauté, Liechtenstein (couverture décès) et AIG Europe Limited, London, succursale de Opfikon, Sägereistrasse 52, 8152 Glattbrugg, Suisse (autres risques). Pour faire valoir les droits aux prestations, on peut s'adresser uniquement aux compagnies d'assurance. La prime mensuelle est de 0,49 % du solde du décompte mensuel et est débitée directement de votre unité de facturation. La **couverture d'assurance** couvre les risques suivants:

- Décès suite à une maladie ou à un accident: paiement des dettes résiduelles assurées conformément aux CGA jusqu'à CHF 10'000 (carte Gold: CHF 40'000) maximum.
- Incapacité de travail totale temporaire: si l'incapacité de travail dure plus de 60 jours consé-cutifs, l'assureur paie, conformément aux CGA, 10 % des dettes résiduelles assurées par mois
- cutits, l'assureur paie, conformement aux CGA, 10 % des dettes residuelles assurees par mois jusqu'à CHF 1'000 (carte Gold: CHF 1'500) maximum.

 3. Invalidité totale permanente: paiement des dettes résiduelles assurées conformément aux CGA jusqu'à CHF 10'000 (carte Gold: CHF 15'000) maximum.

 4. Perte involontaire d'emploi: si la période de chômage dure de plus de 60 jours consécutifs, l'assureur paie, conformément aux CGA, par période complète de 30 jours de chômage continu 10 % des dettes résiduelles assurées en 10 versements mensuels au maximum jusqu'à CHF

1'000 par mois (carte Gold: CHF 1'500).

En tant que demandeur de l'assurance du solde, je confirme que je suis âgé(e) de 18 ans au moins et de 62 ans au plus, que je suis domicillé(e) en Suisse ou en Principauté du Liechtenstein (les enclaves de Büsingen am Hochrhein (DE) et Campione d'Italia (IT) sont exclues), que j'exerce une activité lucrative depuis au moins 6 mois et au moins 16 heures par semaine (la couverture chômage ne s'applique pas aux travailleurs indépendants), que je suis au bénéfice d'un contrat de travail non résilié et à durée illimitée, que je ne m'apprête pas à prendre une retraite anticipée, que je ne suis pas resté(e) absent(e) du travail complètement ou partiellement plus de 25 jours ouvrables au cours des 12 derniers mois pour cause de maladie ou d'accident, que je n'ai pas été hospitalisé(e) plus de 20 jours consécutifs et que je ne m'apprête pas à être hospitalisé(e). L'assurance commence à la date mentionnée dans la confirmation d'assurance (et lorsque les

conditions mentionnées ci-dessus sont remplies) et reste en vigueur pour moi uniquement si les primes échues sont payées et si ma carte n'a pas été définitivement bloquée (par exemple suite à une procédure de poursuite ou de faillite en attente). En outre, l'assurance devient caduque après résiliation et restitution de toutes les cartes regroupées dans la même unité de facturation ainsi qu'après liquidation complète du solde ouvert. Mon assurance prend fin automatiquement à mon 75e anni versaire, toutefois, l'assurance pour incapacité de travail, invalidité et chômage prend fin à mon 65e

Extrait CGA 01.2016 - édition 01.2016

Assurance voyage

L'assurance voyage est incluse et gratuite pour les cartes Gold Visa et MasterCard. En revanche, elle est payante pour les cartes Prepaid et Classic Visa et MasterCard et doit être demandée séparément.

La AGA Global Assistance, AGA International S.A., Paris, Succursale de Wallisellen (Suisse), Hertistrasse 2, 8304 Wallisellen, Suisse, est l'assureur de cette assurance.

Couverture d'assurance:

- Annulation du voyage Départ retardé du voyage
- Interruption ou fin prématurée du voyage
- Remboursement au prorata des frais de séiour
- Frais supplémentaires à votre lieu de séjour Missions de recherche et de sauvetage ainsi que les transferts
- Rapatriement ou voyage de retour pour raison médicale
- Avance sur frais

Exclusion de la franchise pour véhicule de location (CDW)

A la survenance de l'événement assuré, les frais d'annulation dus et/ou (en cas de départ retardé) les frais supplémentaires justifiés seront remboursés.

Personnes assurées:

Couverture individuelle:

Le titulaire de la carte. Couverture familiale:

- Le titulaire de la carte et toutes les personnes qui vivent chez lui dans le même foyer ou qui y séjournent régulièrement la semaine ou le week-end
- Les enfants à charge du titulaire de la carte et ceux du concubin qui ne vivent pas dans le même fover que le titulaire de la carte

Début et durée:

Cartes Gold Visa et MasterCard

L'assurance entre en vigueur dès que Cornèrcard a émi la carte et que le titulaire de la carte se trouve en possession de celle-ci. L'assurance est valable tant que le titulaire de la carte est en possession d'une carte valable.

Cartes Classic/Prepaid Visa et MasterCard L'assurance prend effet dès le moment où l'adhésion est arrivée chez Comèrcard. Elle est conclue pour une durée d'une année. Si elle n'est pas résiliée au plus tard deux mois avant l'échéance, elle se prolonge tacitement d'une année. En cas de résiliation écrite de la carte, la couverture d'assurance s'éteint avec l'échéance de la carte.

Conditions:

Pour qu'il y ait couverture d'assurance, l'arrangement de voyage/le véhicule de location doit être payé au minimum à 51% et à l'avance avec la Cornèrcard.

Prime annuelle:

Cartes Gold Visa et MasterCard Gratuite.

Cartes Classic/Prepaid Visa et MasterCard Couverture individuelle: CHF 35 Couverture familiale: CHF 49

Cartes Gold Visa et MasterCard

Couverture familiale: au maximum CHF 40'000 par personne et par événement assuré

Couverture la l'aliment d'auximum CHF 10'000 par événement assuré
Couverture familiale: au maximum CHF 10'000 par personne assurée au maximum CHF 40'000 par événement assuré

Extrait CGA 06.2015 - édition 06.2015

Assurance billets

Assureur: AIG Europe Limited, London, Succursale d'Opfikon, Sägereistrasse 29, 8152 Glattbrugg, Suisse, Téléphone: +41 (0)43 333 37 00, Fax: +41 (0)43 333 37 99, E-mail: igswiss@aig.com

Couverture d'assurance : L'assurance est conclue pour l'annulation de la participation à une manifestation si la personne assurée ne peut pas y participer en raison d'une maladie grave, d'un accident grave, d'une complication grave de grossesse, d'un dommage à la propriété, d'une défaillance ou d'un retard du moyen de transport public, d'un accident ou d'une panne (voir également la définition à l'article 8.1 b)).

Personnes assurées: Le titulaire (ci-après «personne assurée») d'une carte de crédit et/ou d'une carte prépayée FCB MasterCard® valide, non résiliée et émise en Suisse par Cornèrcard (ci-après

Début et durée : La couverture d'assurance prend effet à l'émission de la carte par Cornèrcard et à la prise de possession de la carte par la personne assurée, et prend fin avec la résiliation du contrat de carte Cornèrcard (par Cornèrcard ou par la personne assurée) ou à l'expiration de la carte.

Condition: Pour que la personne assurée ait droit à une prestation d'assurance en cas de survenance d'un événement assuré, les billets acquis doivent avoir été payés au minimum à 51 % avec la carte, valide et émise par Cornèrcard, de la personne assurée. **Prime annuelle:** Gratuite.

Valeur minimale du billet : CHF 25.

Prestations : Couverture maximale par sinistre et par an (au maximum 1 sinistre par an) CHF 200 En cas de sinistre: Tout sinistre doit être immédiatement déclaré et prouvé à AIG Europe Limited,

Extrait CGA 04 2015 - édition 04 2015

Extrait du récanitulatif des prix des intérêts et des frais

Extrait du recapitulatir des prix, des interets et des rrais											
Cartes de crédit Classic et Gold Visa/MasterCard® – Cotisation annuelle	Classic (Traditional, Zoom, Futuro, Cancellara, Rolf Knie, Art Collection, Access, Fairtransplant)	Gold (Traditional, Fairtrans- plant)	Miles & More Classic	Miles & More Gold	Ferrari Fan Card Classic	Corto Maltese Classic	Lady Classic	British Airways Classic	British Airways Gold	Cartes de crédit Co-Branded* Classic	Cartes de crédit Co-Branded* Gold
Cartes principales	CHF 100	CHF 190	CHF 140	CHF 220	CHF 150	CHF 100	CHF 120	CHF 140	CHF 220		
Cartes partenaire bénéficiant d'un revenu propre	CHF 50	CHF 100	CHF 85	CHF 130	-	-	CHF 60	CHF 85	CHF 130	de CHF 0 jusqu'à	de CHF 0 jusqu'à CHF 800
Cartes partenaire ne disposant pas d'un revenu propre	CHF 25	CHF 50	CHF 85	CHF 130	CHF 75	CHF 25	CHF 60	-	-	CHF 800	
Finance d'adhésion unique cartes principales	-	CHF 150	-	CHF 150	-	-	-	-	CHF 150	-	CHF 150

Cartes prépayées Visa/MasterCard®	Reload, Zoom, Futuro, Cancellara, Access, Corto Maltese	Ferrari Fan Card	Lady	Cartes prépayées Co-Branded*	easyTravel
Cotisation annuelle	CHF 50 (CHF 25 jusqu'à 26 ans)	CHF 75	CHF 60	de CHF 0 jusqu'à CHF 500	CHF 35/EUR 25/ USD 30

Extrait - Édition 01.2016

Extrair - Cutino 17.201
 Récapitulatif complet: cornercard.ch/f/prix
 Liste et prix des cartes de crédit et des carte prépayées Co-Branded: cornercard.ch/f/prix

Signature

Lieu/date

Lieu/date

Lieu/date

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance de toutes les informations contenues dans la présente demande de carte, notamment des Conditions Générales pour les Cornèrcard Visa et MasterCard (Classic/Gold et Prépayée), les avoir comprises et reconnaître leur caractère obligatoire.

Demandeur de la carte de crédit ou prépayée Demandeur de la carte partenaire

Représentant légal





